



Samstag, 13. April 2019

## **Ne vous laissez pas priver de vos droits civiques et «Prenez garde » à Morgarten !**

Mesdames, messieurs, chers amis d'une Suisse indépendante et neutre,

Permettez-moi de faire une observation concernant la situation de la sécurité en Europe, qui a radicalement changé depuis 2005, ou plutôt qui s'est détériorée. La criminalité armée et le terrorisme se sont développés de manière terrifiante. Quasiment tous ces délits ont été commis avec des armes non enregistrées détenues illégalement.

La France a été et reste particulièrement touchée par le terrorisme et la criminalité armée. Ces attentats horriblement brutaux ont été perpétrés avec des armes semi-automatiques. Dans presque tous les cas, des fusils de type Kalachnikov ont été utilisés, alors que ces armes sont interdites en Europe.

Quelle est la situation chez nous, en Suisse ? Le procès-verbal du 24 février montre que la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a déclaré qu'il n'existait pas de problèmes avec les armes enregistrées en Suisse. La situation en Suisse n'est donc absolument pas comparable avec celle du reste de l'Europe, bien au contraire ! Chez nous, sur la même période, il n'y a eu ni attentats, ni criminalité lourdement armée, et surtout pas avec des armes enregistrées et détenues de manière légale.

C'est dans ce contexte que nous devrions pourtant franchir une ligne rouge, un point de non-retour, en restreignant les droits civiques et en ôtant la liberté de choix aux générations futures ? C'est là que nous, Tireurs historiques Suisse, disons non !

Permettez-moi de revenir brièvement en arrière. Dans les années 1950, six États se sont associés pour créer la Communauté économique européenne. Cette interdépendance économique ciblée devait éviter des conflits militaires futurs et assurer la paix. Le bien-être des citoyens devait s'améliorer avec la croissance économique. Le groupe s'est ensuite élargi à d'autres États qui ont rejoint la communauté.

En 1985, l'accord de Schengen a permis l'ouverture des frontières entre les États membres. En 1989, la situation géopolitique a connu un bouleversement majeur en Europe avec la chute du rideau de fer, qui s'est accompagnée de nouvelles possibilités d'élargissement à l'Est. En 1992, l'Union européenne voit le jour à la place de la CEE et, comme cette dernière depuis les années 1980, s'attribue de plus en plus de compétences. En 2002, l'euro fait son apparition. Depuis 2016, l'Union européenne est considérée comme le deuxième espace économique, le premier producteur de biens et la première puissance commerciale au monde. Aujourd'hui, elle se perçoit comme un tampon entre les États-Unis et la Chine.



### Et les citoyens dans tout ça ?

Depuis l'élargissement à l'Est entre 2004 et 2007, et la crise migratoire de 2015, l'euroscpticisme gagne de plus en plus de terrain dans de nombreux États membres. Il a atteint son paroxysme avec le référendum sur le Brexit en 2016. Depuis, l'UE et le Royaume-Uni tentent sans succès, de trouver un accord sur le Brexit. Mais quelles étaient les revendications si inconcevables de David Cameron ?

- Un Parlement national plus fort ;
- Pas d'aides sociales immédiates et automatiques pour tous.

Une part toujours croissante de citoyens européens n'est plus satisfaite de l'Union européenne telle qu'elle existe aujourd'hui.

Cela fait longtemps que ses tâches principales, à savoir la paix et la création d'un marché commun assurant la prospérité de tous, sont passées au second plan. L'organe supranational s'immisce dans toutes les questions de ses États et de leurs citoyens, et exerce son pouvoir par la menace.

Les États souverains cèdent leur responsabilité sociale à Bruxelles, impliquant que lesdits cercles sociaux devraient fonctionner de la même manière partout en Europe. Bruxelles détermine ainsi, à l'aide de lois et de directives, comment un citoyen autrichien par exemple doit se comporter, ce qu'il doit faire et ne pas faire. En plus de rogner les droits civiques, elle les ignore parfois. De ce point de vue, il est compréhensible qu'un nombre croissant de citoyens européens se rebellent. Il devient de plus en plus évident que l'UE doit être reconstruite de l'intérieur.

Telle est, aujourd'hui, la situation de notre partenaire contractuel, l'Union européenne. Nous sommes bien loin des conceptions de 1957 !

D'ailleurs, en janvier 2015, Jean-Claude Juncker ne déclarait-il pas au quotidien français Le Figaro sa conception du fonctionnement de l'organe supranational qu'est l'UE ? Il affirmait, je cite : « *Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens.* »

Et nous avons vu, en 2017, les « privilèges » dont nous bénéficions en tant que partenaire commercial. Après avoir obtenu le versement d'un peu plus d'un nouveau milliard de cohésion le 23 novembre, alors qu'un premier milliard avait déjà été versé en 2006, le président de la Commission européenne critiqua l'attitude réservée de la politique suisse face à un accord institutionnel. Cette remarque de M. Juncker intervint dans les discussions conviviales qui suivirent l'accord, alors que tous les médias célébraient les millions promis. Il affirma ainsi que les Suisses ne prenaient pas cet accord institutionnel au sérieux.



Par la suite, la Commission européenne exploita cette position réservée et décida de reconnaître que la législation suisse avait la même force que la nouvelle législation européenne concernant les marchés d'instruments financiers. Néanmoins, l'accès de la Suisse au marché boursier a été limité à un an, tandis que les États-Unis, Hong Kong et l'Australie disposent d'un accès illimité aux bourses européennes. Voilà comment l'UE traite ses « amis » ! Un pays s'est toutefois opposé à cette décision discriminatoire : le Royaume-Uni !

Comment les choses se présenteront-elles dans quelques années ? Avec quelle UE négocierons-nous alors ? Nous n'en savons rien, mais nous pouvons deviner que la situation sera bien différente.

Si le Royaume-Uni, qui génère le cinquième plus gros produit intérieur brut au monde et le deuxième d'Europe après l'Allemagne, va vraiment au bout du Brexit et sort de l'UE, cela aura assurément des répercussions. Rappelons que le produit intérieur brut du Royaume-Uni est équivalent à celui des dix-neuf plus petits États membres de l'UE, et que ce pays a contribué annuellement au budget de l'UE à hauteur de 10 milliards d'euros environ, milliards qui feront bientôt défaut.

Nous ne savons pas non plus quelles forces politiques s'imposeront dans l'Union. Il est toutefois quasiment certain que ni l'Allemagne ni la France ne renonceront à leurs ambitions de guider l'UE. Il est par ailleurs incontestable que la démocratie centralisée à la française est incompatible avec la nôtre. L'Europe se dirige vers un modèle politique toujours plus centralisé, alors qu'en France, les gilets jaunes revendiquent plus de démocratie. D'ailleurs, dans leur manifeste, ils réclament haut et fort que :

*« Le référendum d'initiative populaire doit être inscrit dans la Constitution. Nous demandons la création d'un site web lisible et efficace, encadré par un organisme indépendant de contrôle, où les gens pourront faire une proposition de loi. Si cette proposition de loi obtient 700 000 signatures, elle devra être discutée, complétée, et amendée par l'Assemblée nationale, qui aura l'obligation (un an jour pour jour après l'obtention des 700 000 signatures) de la soumettre au vote de l'intégralité des Français. »*

Lorsque nous achetons une maison ou réalisons un investissement, nous faisons un examen approfondi de nos partenaires contractuels, afin d'en avoir une image et d'adapter le contrat de sorte **qu'il nous convienne aussi**. Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose avec les traités européens ?

Si, en plus, nous partons du principe qu'un traité ou un accord est le résultat du plus petit dénominateur commun, nous devons assurément faire preuve d'une grande prudence avant de nous lancer dans des négociations avec l'Union européenne. Je vous rappelle que la Suisse se porte mieux que les pays de l'UE à presque tous les égards. Voulons-nous abaisser notre pays au niveau général de l'UE ?

Lorsqu'en 2005, la Suisse signait les accords de Schengen et de Dublin, elle a fait confiance au partenaire contractuel qu'est l'UE, et au principe que serait appliqué ce qui était contenu dans les accords. Aujourd'hui, force est de constater que ce n'est pas le cas : une ligne rouge a été franchie, un point de non-retour atteint !



HISTORISCHE  
SCHÜTZEN  
SCHWEIZ

TIREURS  
HISTORIQUES  
SUISSE

TIRATORI  
STORICI  
SVIZZERA

## Ne vous laissez pas priver de vos droits civiques

Avec les Tireurs historiques Suisse, je représente ici une société de tir genevoise, vieille de plus de 500 ans, qui s'est toujours engagée pour les citoyens et pour l'État et qui considère les droits et les obligations des citoyens comme les biens les plus précieux. Un État souverain est le garant absolu et essentiel de ces droits.

Nous avons vu le jour il y a plus de 500 ans, lorsque le gouvernement de l'époque nous a créés pour intégrer les troupes de défense de la République de Genève. Nos ancêtres ont combattu à plusieurs reprises les attaques venues de l'extérieur et ont préservé notre indépendance.

Depuis, nous nous voyons comme les gardiens de la neutralité armée. Une neutralité aujourd'hui en danger. Nous traçons une ligne rouge, une ligne à ne pas franchir, quand la souveraineté de l'État et la liberté des citoyens sont menacées, quand l'État devrait se soumettre à un organe supranational.

Cela n'a rien à voir avec de l'isolationnisme ou du populisme.

Genève est le siège de nombreuses organisations internationales qui contribuent, aujourd'hui encore, largement à la paix dans le monde. Genève a vu la naissance d'organisations renommées, comme le CICR et la Société des Nations, rebaptisée Organisation des Nations Unies en 1945.

Les habitants de Genève et de Suisse ont toujours été ouverts au monde, et cette ouverture sur le monde a justement besoin d'une souveraineté forte. Elle est l'expression de la démocratie directe. La compréhension démocratique de chaque suisse doit aussi être assurée pour les générations futures.

L'adoption de la nouvelle législation sur les armes reviendrait à franchir une ligne rouge !

Une reprise automatique de la législation de l'UE sera appliquée et nous nous soumettrons de fait, au droit procédural de l'Union Européenne. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a été interrogée à ce sujet au Conseil national. Sa déclaration du 17 septembre 2018 a été inscrite comme suit au procès-verbal : *« Pour moi, ce qui compte, c'est ce qui est écrit dans l'accord. Que le Conseil fédéral ait dit quelque chose ou non, franchement, je ne le sais pas. Vous savez, dans un État de droit, ce qui compte, c'est ce qui est écrit dans l'accord. »*

Le « mot écrit », l'écriture, l'inscription a force obligatoire dans tout État de droit. Ce que le Conseil fédéral discute en son sein, ou ce qui est dit ici et là, n'est pas pertinent, n'est pas retenu, n'est pas important.

Ne pouvons-nous plus croire nos politiciens ? Chaque mot doit-il être contrôlé avant d'être consigné par écrit ? Un mot prononcé n'a-t-il plus aucune valeur ?

C'est dans ce contexte qu'il devrait y avoir un mécanisme de reprise obligatoire de toutes les « évolutions ultérieures des acquis de Schengen ».

Aujourd'hui, nous **parlons** beaucoup de cette « évolution ultérieure », toujours minimisée. Mais au final, ce sera le mot **écrit** qui comptera. Et cet écrit viendra de Bruxelles, sans aucune participation suisse. Il ne nous restera plus qu'à obéir ! Et nos droits civiques seront encore amenuisés.



Nous et nos enfants perdrons notre capacité d'autodétermination. Un point de non-retour est fixé. Il sera quasiment impossible de faire des changements, de renégocier. Nous voyons quotidiennement à la télévision ce que cela signifie de revenir sur des accords passés avec l'UE. Une fois signés, il n'y a plus de retour en arrière.

Une fois que nous aurons signé, nous ne pourrons plus revenir en arrière !

Pour nous, les Tireurs historiques, il est très préoccupant de constater que le durcissement de la législation sur les armes est minimisé comme « un petit ajustement sans grandes répercussions » et qu'il n'est pas reconnu comme étant un point de non-retour.

Imaginons les conséquences.

Que se passerait-il si le peuple suisse adoptait les directives européennes sur les armes le 19 mai prochain ?

- Les automatiques « évolutions ultérieures des acquis de Schengen » nous offriraient un durcissement permanent de la législation sur les armes. D'abord en 2020, puis à intervalles réguliers de cinq ans. Le tir tel que nous le connaissons aujourd'hui serait bientôt un vestige du passé. De nombreux suisses seront fichés dans un registre des armes à feu, ou criminalisés pour détention illégale d'arme à feu.
- Des collections précieuses pour leurs propriétaires, financièrement mais surtout sentimentalement, ces armes rares ou ces armes d'ordonnance privées ne pourront plus être héritées, ou pourront se voir confisquées par l'État, dans le pire des cas.
- Un appareil administratif toujours plus important engloutirait des sommes considérables. La possession d'armes, si elle est encore possible, serait le privilège de quelques fortunés.

Alors pourquoi devrions-nous changer une législation suisse sur les armes qui fonctionne parfaitement ? Une législation qui, précisons-le, n'a aucune influence sur le terrorisme et la criminalité armée.

Cela tient-il peut-être au fait que toute cette thématique a été préparée par l'administration et qu'on l'a simplement faite passer, comme cela est souvent le cas ? Ou cela est-il révélateur d'une préparation et d'une accélération du « chemin vers l'Europe » voulue par des « cercles intéressés » ?



Si nous savons déceler les trahisures, opter pour un État souverain et libertaire et faire front au chantage de l'Union européenne, serons-nous alors immédiatement exclus de l'espace Schengen ?

Non !

La Suisse pourrait examiner l'adéquation des actes juridiques et des mesures concernant les accords de Schengen et de Dublin, par rapport à notre procédure législative et à notre démocratie directe. Il est évident que cette évaluation n'a pas lieu.

En cas de rejet de l'évolution ultérieure, ce sera une éventualité envisageable qui, dans le cas présent, verra un comité mixte se réunir pour déterminer, en 90 jours, si les deux accords d'association de Schengen et Dublin avec la Suisse, cesseront de s'appliquer.

La décision du comité mixte de poursuivre la collaboration devra être prise à l'unanimité. On affirme déjà aujourd'hui, qu'il est hautement improbable que la Suisse soit exclue sur une telle base.

Permettez-moi un petit rappel :

- Depuis 2008, la Suisse a versé 57 millions de francs au profit des accords de Schengen et de Dublin.
- La collaboration avec la Suisse neutre, qui est comme chacun sait le centre géographique de l'Europe, est capitale pour la politique de sécurité européenne. Aucune autorité pénale ne peut et ne veut y renoncer.
- Les intérêts de l'UE en matière de politique de sécurité exigent un échange d'informations avec la Suisse. Cela était déjà le cas avant les accords de Schengen et de Dublin.
- L'UE ne souhaite pas non plus que les quelques 300'000 frontaliers aient à présenter leur pièce d'identité à la frontière suisse tous les jours, ou puissent même être menacés par un quota de la Suisse.
- La Suisse ne présente aucun risque pour la sécurité de l'UE.
- Aucun parti, que ce soit en Suisse ou dans l'UE, ne veut et ne peut générer et payer les coûts supplémentaires de telles mesures.
- Le bilan commercial entre l'UE et la Suisse affiche un excédent de 20,5 milliards de francs au profit de l'UE.
- La Suisse a déjà effectué deux versements de 1,3 milliard de francs chacun dans le Fonds de cohésion européen.

Et, ne l'oublions pas : en 2005, notre législation sur les armes, toujours en vigueur, a été approuvée par l'UE et elle fonctionne parfaitement ! J'ose même avancer qu'elle fonctionne mieux que la législation européenne. Nous n'avons pas besoin de nouvelles directives !



HISTORISCHE  
SCHÜTZEN  
SCHWEIZ

TIREURS  
HISTORIQUES  
SUISSE

TIRATORI  
STORICI  
SVIZZERA

### **Prenez garde à Morgarten !**

Nous, Tireurs historiques Suisse, ne voulons pas fermer les frontières. Nous voulons seulement conserver et protéger notre liberté de manœuvre, pour nous et pour les générations futures.

Nous nous opposons à ce que des points de non-retour soient constamment fixés et que des lignes rouges soient constamment franchies. Nous voulons transmettre à nos enfants une Suisse libre, indépendante et sûre, dans laquelle les droits civiques sont intacts et où le peuple peut prendre et participer à des décisions démocratiques. Nous répondons de notre neutralité armée.

### **Prenez garde à Morgarten !**

Il m'incombe aujourd'hui de vous mettre en garde, comme l'avait fait le chevalier Heinrich von Hünenberg en l'an 1315. À l'époque, les paysans d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald attendaient les envahisseurs partout, sauf à Morgarten.

Aujourd'hui, c'est notre Suisse souveraine qui est en jeu et rares sont ceux qui en ont conscience.

Prenez garde, ouvrez vos yeux et ceux de tous les citoyens et citoyennes qui souhaitent pouvoir à l'avenir jouir de leurs droits civiques dans un État souverain.

Andreas Stricker  
as@hischuetzen.ch